**DIAGNOSTIC PRINCIPAL :**

E11.98 Diabète sucré de type 2 non insulinotraité ou sans précision, sans complication

**DIAGNOSTIC ASSOCIE SIGNIFICATIF :**

Z71.3 Surveillance et conseils diététiques

E66.03 Surpoids dû à un excès calorique, de l'adulte ou de l'enfant

Z91.1 Antécédents personnels de non-observance d'un traitement médical et d'un régime

**COMMENTAIRE :**

**Situation équivalente au traitement unique, (patiente mise sous pompe à insuline provisoirement).**

**[Règle T9]** : Dans la situation de traitement unique médical, le DP est l’affection traitée.

DIABÈTE DE TYPE 2 TRAITÉ PAR INSULINE

Des extensions des codes de la catégorie E11 Diabète sucré non insulinodépendant de la CIM–10 ont été créées en 2011 pour distinguer le diabète de type 2 (« non insulinodépendant ») traité par voie orale de celui nécessitant un traitement par insuline (diabète de type 2 dit insulinonécessitant, insulinorequérant ou insulinotraité). Les codes étendus correspondant à ces derniers sont ceux possédant le chiffre « 0 » en cinquième position du code : E11.00 Diabète sucré non insulinodépendant insulinotraité, avec coma, E11.10 Diabète sucré non insulinodépendant insulinotraité, avec acidocétose, E11.20 Diabète sucré non insulinodépendant insulinotraité, avec complications rénales […] E11.90 Diabète sucré non insulinodépendant insulinotraité, sans complication. **Ces codes sont réservés au diabète de type 2 insulinotraité au long cours. Ils ne doivent pas être employés lorsqu’un évènement ponctuel exige, pendant une hospitalisation, un bref remplacement d’un traitement antidiabétique oral par l’insuline**, par exemple pour une anesthésie. La mention d’un code étendu E11.–0 dans un RUM suppose que le patient fût déjà traité par insuline à son domicile avant son hospitalisation ou que le traitement insulinique soit poursuivi à domicile après la sortie (il est alors mentionné dans l’ordonnance de sortie).